

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1848.

---

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de loi qui ouvre au Département des Affaires Étrangères, un crédit extraordinaire de 20,500 francs.**

*(Voir les Nos 184 et 193 de la Chambre des Représentants.)*

---

MESSIEURS,

Un crédit supplémentaire de 20,500 francs vous est demandé par M. le Ministre des Affaires Étrangères.

Ce crédit se rapporte au Budget de la Marine : il est destiné à solder la location d'un bateau à vapeur qui, concurremment avec le seul qui restait en activité, est indispensable pour assurer le service entre Anvers et Tamise, ainsi que celui du passage d'eau à la Tête de Flandres.

Cette dépense n'est que temporaire, elle viendra à cesser lorsque le nouveau bateau à vapeur, pour lequel vous avez accordé un crédit spécial en 1847, sera livré à l'Administration de la Marine, ce qui doit avoir lieu au mois d'août de cette année.

Il eût été plus régulier de comprendre cette dépense dans le Budget de la Marine que vous avez voté à la fin de l'année dernière.

Les deux bateaux à vapeur qui étaient auparavant employés à la même destination, avaient été déclarés hors de service dès le mois de juillet 1847, et dès le mois d'août de la même année, le contrat de location du bateau à vapeur l'*Espoir*, dont il est ici question, avait été arrêté.

Quoiqu'il en soit, votre Commission reconnaît que cette dépense est nécessaire pour acquitter un engagement contracté, pour assurer un service important, en faveur duquel des communes de la Flandre et la province d'Anvers ont accordé des subsides, et elle vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'allouer la somme demandée.

Le Comte DE RENESSE BREIDBACH.

Le Comte D'ARSCHOT.

Le Baron A. DAMINET.

Le Duc D'URSEL, Rapporteur.